

FACTURE N° 47

JOUCLAS Sébastien
BÉARS 46090 ARCAMBAL
 Tél. : 05 65 21 88 92
 SIRET : 424 206 274 00013

GAEC de Forques 46330 CABRERETS
 RÉGLEMENT pour le 02/07/2025 n° TVA intracommunautaire

1,732 T de fèves			
300 €/Tonne	soit	520 €	H.T
		52 €	TVA
		572 €	TTC
Payé par chèque ce jour le 02 juillet 2025			

Nous nous réservons la propriété des marchandises jusqu'au paiement intégral de notre facture (loi n°80335 du 12 mai 1980).

Conditions d'escompte pour paiement anticipé

RVICE
ces

pourra alors prétendre à aucune indemnité l'objet d'une compensation sans violation de la créance, puis sur les

ES INDIRECTS OU IMPRÉVISIBLES
 LE FINANCIER OU COMMERCIAL
 INTELE, AINSI QUE TOUTE ACTION
 INITATIVE.

sécutifs à une inexécution ou une utilisation du produit par rapp

GAGÉE PAR LE CLIENT AU TITRE
 À SUBIS, SON DROIT À REPAR
 PAYE PAR LE CLIENT À LA SO
 TASE DUQUEL LA RESPONSABIL

it prioritairement rechercher
 r l'emballage du produit ou d
 d'événement de force majeure

UEMENT APRES COMPLET
 DELAIS DE PAIEMENT.
 CORPOREES DANS LES

PAR CETTE DERNIERE
 Z LE CLIENT, APRES

CLIENT.
 E LUI RESTERONT

T AU CLIENT DU

RISQUES DE
 AU COMPLET
 REGLEMENT

S. DE LES

PARTIES
 PERÇU

RME
 ANT

E
 I

→ **Message**

30162084 545251427240 545
(B17-189/323)-4384-1/2-20567-020567-A-2506120388022

GAEC DE FARGUES
FARGUES
46330 CABRERETS

→ **Contacts**

@ Gérer votre compte sur internet
www.saurclient.fr

📞 **Service Clients**
05 81 31 85 06
Du lundi au vendredi de 8h à 18h

🔧 **Dépannage 24h/24**
05 81 91 35 07

✉ **TSA 10019**
46800 MONTCUQ CEDEX

🏠 **Accueil**
1 chemin de l'Oustalet 46800 MONTCUQ
Du lundi au vendredi de 9h à 12h, de 14h à 17h

Votre facture estimative du 11 juin 2025

Acompte basé sur **50 %** de votre consommation moyenne annuelle

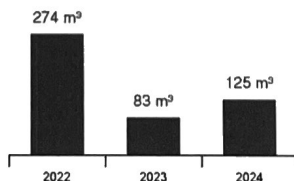
Votre consommation estimée : **63 m³**

Montant prélevé le **15 juillet 2025 : 207,53 €**

	€TTC
Distribution de l'eau potable	181,61
SMAEP DE FRANCOULES	
Organismes publics	25,92
Total facture	207,53
Montant à prélever	207,53

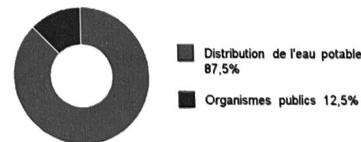
détail au verso

Evolution de votre consommation



Index :
■ relevé ou télérelevé
■ transmis par vos soins
□ estimé

Répartition de votre facture



Conformément à votre demande, le montant de cette facture sera prélevé à partir du 15 juillet 2025 sur votre compte numéro XXXXX233000.

Vos informations de prélèvement SEPA :

Identifiant du créancier (ICS) : FR86ZZZ003506

Référence unique de mandat (RUM) : ++S-3-5328007133-000329870-01

N° 22072025
Date 22.07.2025
QUANTITE 380
DÉSIGNATION Constat agitation
TOTAL H.T. € 380,00
TVA 20% 76,00
NET À PAYER € 456,00
N° Chèque 2383651
PAYÉ
RÉGLÉ le 22.07
NON RÉGLÉ

Règlement comptant dès réception de facture
En cas de retard de paiement, une pénalité pour frais de recouvrement de 40 € sera appliquée.

SIRET 444 694 293 00028 - APE 0162 Z
TVA Intracommunautaire FR 84 444 694 293 00028

D 114 5024/43151/22444 01AA238543P4DP 60 CRM
LA POSTE
FLRV001 00850

5328007133 - GAEC DE FARGUES - FARGUES CABRERETS

Adresse desservie :	Consommation	Compteur	Diamètre	Ancien relevé	Nouveau relevé	Information
FARGUES CABRERETS	63 m³	128350	015 mm			Estimation de consommation
Périodes						Tranches en m³
Quantité ou volume						Prix unitaire en € HT
Montant en € HT						TVA %
Montant en € TTC						
Votre facture en détail						
► Distribution de l'eau potable						
Abonnement						
Part Syndicale						
Part SAUR						
Consommation						
Acompte part Syndicale						
Acompte part SAUR						
► Organismes publics						
Consommation						
Acompte Consommation eau potable (agence de l'eau)						
Acompte Performance des réseaux d'eau potable (agence de						

Le prix moyen de votre consommation (hors abonnement) s'élève à : 2,19 € / m³ soit 0,00219 € / litre

HT exonéré de TVA : 0,00 €
HT soumis à TVA : 196,71 €

TVA 5,50 % : 10,82 €
TVA sur les débits : 10,82 €

Total facture TTC : 207,53 €

→ Mieux comprendre la répartition de votre facture

Part Intercommunale/Commune

Sert à financer les investissements et les prestations réalisées par les collectivités publiques (communes, syndicats ou communautés de communes) propriétaires des ouvrages ou par un tiers privé autre que SAUR.

Part SAUR

Rémunération pour l'exécution du service et l'entretien des ouvrages et équipements

Part Organismes publics

Redevances destinées aux établissements publics (agence de l'eau ou aux voies navigables de France) qui financent les actions et les installations de la lutte contre la pollution et pour la préservation des ressources en eau.

→ Message

Gérez directement
votre compte en ligne sur
www.saurclient.fr

SAUR SAS au capital de 101529000€ RCS Nanterre 339379984 SIRET 339 379 984 05975 Siège Social 11 Chemin de Bretagne 92130 ISSY LES MOULINEAUX TVA Intracommunautaire n°FR28339379984-NAF 3600
Vos données personnelles sont traitées par SAUR pour l'exécution de votre contrat d'abonnement. Conformément à la réglementation applicable, vous bénéficiez de droits sur les données vous concernant dont un droit d'accès, d'opposition, de rectification et d'effacement. Vous pouvez exercer ces droits par email à l'adresse dro@sa.com ou par courrier postal auprès de SAUR, 11 Chemin de Bretagne 92130 ISSY LES MOULINEAUX. Pour en savoir plus sur nos engagements, consultez notre politique de protection des données personnelles (www.saurclient.fr - Rubrique Données Personnelles).
Conformément à l'article L 441-3 du Code de Commerce, il sera appliqué à tout professionnel en situation de retard de paiement une indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement.

Moyens de règlement

✓ Paiement par TIP

Ce mode de paiement simple remplace le chèque. Dotez et signez votre TIP après l'avoir détaché selon les pointillés, renvoyez-le dans l'enveloppe ci-jointe.

Si vos coordonnées bancaires, postales ou de caisse d'épargne qui figurent sur le TIP sont erronées : Joignez à votre TIP daté et signé un relevé d'identité bancaire et envoyez-le tout dans l'enveloppe ci-jointe.

✓ Paiement par chèque

Établissez votre chèque à l'ordre de SAUR, envoyez-le avec le TIP non signé dans l'enveloppe ci-jointe.

✓ Paiement par prélèvement mensuel

Ce mode de paiement est le plus souple, vous choisissez la date de prélèvement qui vous convient le mieux, vous êtes prélevé mensuellement et vous ne recevez qu'une facture pour le solde à régler en votre ou en notre faveur, calculé sur la base de votre consommation réelle.

✓ Paiement par Internet

Payez directement votre facture sur internet en vous connectant sur votre espace client sur le site www.saurclient.fr

en espèces

TVA

1
2
3

Règlement